

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 28 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/VIII-05

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) se poursuit conformément à la charte départementale adoptée lors de la Décision Modificative n°2 de 2009.

Je vous rappelle que cette charte donne pour objectif de créer un réseau de sites à l'échelle du département qui puissent être aménagés et gérés de telle sorte que leurs richesses environnementales soient préservées et qu'une ouverture au public soit possible.

Pour créer ce réseau, le Conseil Général est amené :

- soit à se porter maître d'ouvrage des actions sur des sites dits « d'intérêt départemental »,
- soit à subventionner des maîtres d'ouvrages locaux qui souhaitent valoriser un site sur leur territoire.

Cette politique bénéficie du produit de la taxe d'aménagement (ex-Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles) dont nous avons voté le taux et les exonérations lors de la Décision Modificative n°2 de 2011.

I - Gestion de sites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général

1 - Sites du corridor garonnais

Trois sites du corridor garonnais, situés sur le Domaine Public Fluvial (DPF), sont actuellement gérés par le Conseil Général : l'îlot de *Saint-Cassian* à Mas-Grenier, le site de *l'Espinassié* à Bourret et Montech et l'île de *Labreille* à Verdun-sur-Garonne.

Pour pouvoir assurer la gestion de ces sites, l'État a délivré au Conseil Général un arrêté d'occupation temporaire (amodiation) du DPF.

L'îlot de *Saint-Cassian*

Les actions entreprises sur l'îlot de *Saint-Cassian* sont consignées dans le deuxième plan de gestion 2012-2014.

A ce jour, la gestion de ce site a permis de recréer une mosaïque de milieux (boisements, prairie, zones de friches,...) particulièrement riches et propices à la biodiversité, en particulier, aux populations de hérons qui viennent y nicher.

Un entretien rigoureux est effectué tous les ans pour assurer la pérennité du boisement alluvial et de la prairie. Cet entretien, facilité par le pâturage de moutons au printemps, nécessite des interventions mécaniques, au girobroyeur en l'occurrence.

Pour ce faire, je vous demanderais de bien vouloir ratifier **6 000 €** de crédits sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement.

Notez enfin qu'un panneau va prochainement être installé à l'entrée de ce site. Il permettra d'expliquer les actions menées par le Conseil Général, de rappeler les richesses de cet environnement et de sensibiliser le grand public à la vulnérabilité des milieux et des espèces animales en présence.

Le site de *l'Espinassié*

Pour mémoire, ce site s'étend sur une superficie d'environ 100 ha. Il se situe à proximité immédiate de l'ancien pont de Bourret.

Parmi les actions les plus significatives du premier plan de gestion 2013-2016 en vigueur, nous poursuivons **l'entretien d'un boisement** et envisageons, sur une zone aujourd'hui à l'abandon, d'en constituer un nouveau.

Il s'agit d'une plantation expérimentale composée de feuillus divers (autres que le peuplier), gérée de manière patrimoniale, qui permettra de densifier la forêt alluviale participant ainsi à maintenir la continuité écologique des bords de Garonne et à accueillir une faune diversifiée.

Ce boisement servira également de puits de carbone, action que nous pourrions rattacher aux objectifs du Plan Climat Énergie Territorial que le Conseil Général est tenu, par ailleurs, de rédiger et de mettre en œuvre.

Comme pour l'îlot de *Saint-Cassian*, il sera laissé des zones de prairie de manière à maintenir une mosaïque d'habitats et à faciliter la découverte du site.

Aussi, je vous propose de ratifier l'inscription :

- sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement, **3 000 €** pour un élagage sélectif du boisement existant,
- **3 500 €** pour une étude forestière (boisement à créer) sur l'article 231721, sous-fonction 738 de la section d'investissement.

D'autre part, **le site de l'Espinassié** se caractérise par la présence d'un très grand bras-mort de la Garonne.

Les services réfléchissent actuellement à la possibilité de **reconnecter ce bras au fleuve** permettant ainsi de rétablir ses fonctionnalités hydrauliques et à la faune (piscicole notamment) de réinvestir ce milieu.

Je vous exposerai prochainement l'état de cette réflexion et la suite qui pourrait lui être donnée.

L'île de Labreille

Le premier plan de gestion de l'île est quasiment établi et fait suite à de nombreuses réunions avec la commune de Verdun-sur-Garonne ainsi qu'avec nos partenaires techniques et financiers.

Les démarches nécessaires pour l'adoption de ce premier plan de gestion n'ont cependant pas empêché les Services du Département d'engager certaines opérations :

- **réfection de l'observatoire ornithologique** par la brigade verte (rattachée à la Direction de l'Environnement),
- entretien des sentiers en relation avec la commune et la communauté de communes,
- entretien des boisements suite à diverses intempéries,
- évacuation de dépôts sauvages (avec l'aide du Centre Technique Départemental),
- organisation d'animations à destination des scolaires et du grand public,
- participation avec la commune à la pose d'un hôtel à insectes, etc.

Ce plan de gestion viendra donner encore plus de lisibilité et de consistance aux actions déjà entreprises.

Il est d'ores et déjà **envisagé d'améliorer l'accueil du public**, avec la réfection du parking notamment et la mise en place d'une signalétique adaptée sur le site :

- des panneaux pédagogiques seront posés dans l'observatoire ornithologique, ainsi qu'à l'entrée du site. Ils pourront être complétés d'un balisage permettant de se repérer dans cet espace relativement vaste d'une trentaine d'hectares.

- des panneaux directionnels placés à l'extérieur du site permettront une meilleure localisation pour le grand public.

Pour 2014, notre brigade verte poursuivra ses interventions sur les sentiers et assurera le nettoyage de l'île. Elle s'efforcera aussi de traiter les espèces invasives comme la renouée du Japon.

Sur ce dernier point, je vous propose de ratifier l'inscription de **1 000 €** pour le passage d'un broyeur forestier sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement, qui viendra en appui des interventions de la brigade verte.

Comme je l'ai fait pour les 2 sites précédents, **je solliciterai**, pour le plan de gestion de l'île de *Labreille*, **l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour obtenir des subventions** au taux le plus élevé possible.

2 - Le moulin de Castels à Valence d'Agen

Lors du Budget Primitif 2013, je vous présentais les grandes lignes de ce projet qui regroupe différents thèmes fédérateurs comme la gestion de l'eau, le patrimoine architectural et industriel local, les énergies renouvelables et aura pour ambition une ouverture au public. Il consiste principalement en :

- la restauration du moulin avec rétablissement de ses fonctionnalités hydrauliques et remise en marche des équipements de base pour la meunerie et la minoterie,

- l'aménagement des parcelles attenantes : boisements, prairies, zones humides, etc.

Des liens seront établis avec les sentiers et les éléments patrimoniaux existants aux abords.

La Direction de l'Environnement a organisé les premières réunions de concertation avec la Communauté de Communes des 2 Rives, propriétaire du site, et a engagé les réflexions pour prévoir une contractualisation entre nos deux collectivités.

Après avoir bien défini les objectifs globaux assignés à ce projet, il convient toutefois de rédiger le programme, préalable à l'engagement des travaux. La technicité exigée sur ce dossier nécessite de prendre l'attache d'un programmiste.

Celui-ci aura pour mission :

- l'étude du site et des bâtiments,
- le pré-dimensionnement des besoins et le fonctionnement général du site,
- les études de faisabilité permettant de mettre en adéquation le site avec les objectifs prédéfinis,
- la rédaction du programme technique détaillé qui comprendra les exigences qualitatives (fonctionnalités), quantitatives (surfaces), techniques, environnementales,...
- le calibrage financier de l'opération,
- l'apport de précisions sur le mode de contractualisation.

Il est envisagé, sur ce dernier point, un bail emphytéotique. Le bureau d'études qui sera retenu aura pour mission de vérifier la pertinence de cette option.

Ainsi, afin de mandater un programmiste, je vous demanderais de bien vouloir adopter une autorisation de programme de 50 000 € et ratifier **50 000 €** de crédits sur l'article 2317314, sous-fonction 738.

II - Les initiatives portées par d'autres maîtres d'ouvrage

1 - La forêt communale de Castelsagrat

La commune de Castelsagrat dispose d'une forêt communale qui relève du régime forestier.

A ce titre, la commune reçoit, pour la gestion de cette forêt, l'appui technique de l'Office National des Forêts (ONF) qui lui a soumis une proposition d'aménagement forestier.

Parmi les actions préconisées par l'ONF, il en est une qui prévoit de créer un sentier botanique sur une parcelle qui accueille aujourd'hui des noyers dépérissants ou mal venus.

Ce projet consiste à planter des essences locales autour desquelles cheminerait un sentier. Il est prévu d'installer une signalétique pédagogique, des bancs et de créer un parking.

Le montant de l'opération s'élève à **11 770 € HT**. Le Conseil Général, conformément à la charte des ENS, est appelé à un taux de 40 %.

Le dossier étant suffisamment complet et détaillé (le dossier de l'ONF équivaut à un Plan de Gestion), je vous propose de répondre favorablement à la demande de la commune de Castelsagrat et d'adopter une autorisation de programme de 4 708 € et de ratifier l'inscription de crédits de **4 708 €** sur l'article 204142, sous-fonction 738 de la section d'investissement.

2 - La restauration de mares par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC)

La Fédération Départementale des Chasseurs s'est engagée depuis 2007 dans une opération de restauration des mares situées sur 33 communes du Nord-Est du Tarn-et-Garonne. En effet, le maintien de ces mares représente un enjeu significatif, participant aux objectifs poursuivis par la Fédération en matière de gestion de la faune sauvage et de la biodiversité.

Cette opération pluriannuelle s'est déroulée en 3 étapes :

- Phase 1 : 2007/2008, inventaire (419 mares recensées) et proposition de restauration des sites les plus pertinents,
- Phase 2 : 2012/2013, opération « test » sur 5 mares,
- Phase 3 : 2014/2017, intervention sur 35 mares sélectionnées.

Le Conseil Général a financé les 2 premières phases, à hauteur de 6 681 € puis 6 951 € représentant respectivement 30 % et 20 % du montant des dépenses engagées par la FDC 82.

Nous sommes aujourd'hui sollicités pour une aide à hauteur de 10 % sur la 3^{ème} tranche dont le montant global est estimé à **190 060 €**. Une première enveloppe de **5 733 €** est sollicitée pour 2014.

Des cofinancements complémentaires ont été recherchés auprès de l'Agence de l'Eau (à hauteur de 60 %) et de la Région (à hauteur de 10 %).

Compte tenu de l'intérêt que présente cette opération en matière de biodiversité, cohérente et complémentaire par rapport aux actions que nous menons en faveur des milieux naturels, je vous propose de donner une suite favorable à cette demande de financement qu'il vous sera proposé de voter en séance, dans le cadre des subventions aux associations.

III - Animations sur des sites ENS

Comme je vous l'indique chaque année, nous sommes amenés à réaliser sur certains ENS, soit par le biais de nos services ou bien avec l'appui de partenaires associatifs comme le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) Midi-Quercy, des animations à **destination du grand public et des scolaires**.

Ainsi, pour 2014, et à titre indicatif, devraient être prévus des ateliers pédagogiques et des animations sur divers ENS : le lac du *Gouyre* à Vaïssac et Puygaillard-de-Quercy, l'île de *Labreille*, l'île de Nègrepelisse, le parc et les jardins de Bruniquel, la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave,...

Enfin, depuis quelques années, nos agents prennent part à une journée thématique sur le ramassage des déchets en bord de Garonne, organisée par le collège Jean Rostand de Valence d'Agen. Les ateliers en classe ont eu lieu le 19 décembre dernier, le ramassage des déchets étant prévu en juin 2014.

Je vous demande donc de prendre acte de cette information et :

- ratifier les crédits suivants :

- . 10 000 € au 61521 - sous fonction 738
- . 3 500 € au 231721 - sous fonction 738
- . 50 000 € au 2317314 - sous fonction 738
- . 4 708 € au 204142 - sous fonction 738

- m'autoriser à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des cofinanceurs : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Régional, etc.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Approuve les orientations suivantes pour 2014 :

Gestion de sites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général

Sites du corridor garonnais

L'îlot Saint-Cassin à Mas-Grenier

– Ratifie l'inscription d'un crédit de 6 000 € sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement pour assurer les opérations d'entretien des milieux ;

Site de « Lespinassié »

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 3 000 € sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement, pour un élagage sélectif du boisement existant et 3 500 € pour une étude forestière (boisement à créer) sur l'article 231721, sous-fonction 738 de la section d'investissement ;

L'île de Labreille

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 1 000 € sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement, pour le passage d'un broyeur forestier qui viendra en appui des interventions de la brigade verte ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter, pour le plan de gestion de l'île de Labreille, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour obtenir des subventions au taux le plus élevé possible ;

Le moulin de Castels à Valence d'Agen

- Décide, afin de rédiger le programme préalable à l'engagement de ce projet, de mandater un programmiste ;
- Adopte à cet effet, une autorisation de programme de 50 000 € et ratifie le crédit correspondant sur l'article 2317314, sous-fonction 738 ;

Les initiatives portées par d'autres maîtres d'ouvrage

La forêt communale de Castelsagrat

- Adopte une autorisation de programme de 4 708 € pour la création d'un sentier botanique et ratifie l'inscription du crédit correspondant sur l'article 204142, sous-fonction 738 de la section d'investissement ;

La restauration de mares par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC)
(cf. délibération « subventions aux associations »)

Animations sur des sites ENS

- Approuve les animations pour 2014, telles que présentées, à destination des scolaires et du grand public, organisées sur certains sites ENS par les Services du Conseil Général, avec l'appui de partenaires associatifs comme le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Midi-Quercy ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,